Informations de base

1998/0239(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Services financiers, 5ème protocole GATS: résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce OMC **Subject** 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	KITTELMANN Peter (PPE)	29/09/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et droits des citoyens	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2151	1998-12-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/07/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0440	Résumé
14/09/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/11/1998	Vote en commission		Résumé
10/11/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0420/1998	
17/11/1998	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1998)0659	Résumé
20/11/1998	Débat en plénière		

14/12/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
14/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		
27/01/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0239(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p3-a1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/10411

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0420/1998 JO C 379 07.12.1998, p. 0006	10/11/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0698/1998 JO C 379 07.12.1998, p. 0373-0391	20/11/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0440 JO C 271 31.08.1998, p. 0001	14/07/1998	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1998)0659 JO C 400 22.12.1998, p. 0026	17/11/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1166/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0279	09/09/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 1999/0061 JO L 020 27.01.1999, p. 0038 Résumé

Services financiers, 5ème protocole GATS: résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce OMC

1998/0239(CNS) - 17/11/1998 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission européenne n'apporte que de rares modifications d'ordre technique au texte de la proposition initiale. Le texte est donc dans l'ensemble largement semblable au texte de base proposé par la Commission le 14.07.1998. .

Services financiers, 5ème protocole GATS: résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce OMC

1998/0239(CNS) - 14/12/1998 - Acte final

OBJECTIF : approuver le 5ème protocole à l'accord général sur le commerce des services (services financiers). MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision 1999/61/CE du Conseil concernant la conclusion, au nom de la Communauté européenne, pour les matières relevant de sa compétence, des résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce sur les services financiers. CONTENU : Dans le cadre des négociations multilatérales se déroulant au sein de l'OMC en vue de libéraliser le commerce mondial des services, un nouveau volet de négociations a permis d'aboutir le 12.12.1997 à l'inclusion permanente des services financiers dans le cadre de l'accord général de libéralisation. Plus spécifiquement, la Communauté a présenté une liste d'engagements représentant la position de la Communauté et de ses États membres en la matière. La présente décision entend approuver le cinquième protocole annexé à l'accord de l'OMC ainsi que la liste des engagements communautaires spécifiques et des exemptions à l'accord général sur le commerce des services, au nom de la Communauté. Grâce à cet accord, les services financiers seront inclus sur une base permente dans l'OMC, garantissant un environnement commercial plus pacifique. ENTREE EN VIGUEUR : le protocole entrera en vigueur lorsque toutes les notifications nécessaires à cet effet auront été effectuées (celui-ci a été paraphé par les parties à Genève le 27.02.1998).

Services financiers, 5ème protocole GATS: résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce OMC

1998/0239(CNS) - 14/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : approuver, au nom de la Communauté et pour les matières relevant de sa compétence, le 5ème protocole à l'accord général sur le commerce des services (portant spécifiquement sur les services financiers). CONTENU : Dans le cadre des négociations multilatérales se déroulant au sein de l'OMC en vue de libéraliser le commerce mondial des services, un nouveau volet de négociations a permis d'aboutir le 12.12.1997 à l'inclusion permanente des services financiers dans le cadre de l'accord général de libéralisation. Plus spécifiquement, la Communauté a présenté une liste d'engagements représentant la position de la Communauté et de ses Etats membres en la matière, qu'il s'agit maintenant d'approuver au nom de la Communauté. Grâce à l'accord intervenu le 12.12.1997, les services financiers seront inclus sur une base permente dans l'OMC, garantissant un environnement commercial pacifique. Les conflits ne seront plus résolus par des pressions unilatérales mais feront l'objet du mécanisme impartial de règlement des différends de l'OMC. Le nouvel accord garantira aux banques, compagnies d'assurances, maisons de titres et autres sociétés fournissant des services financiers et opérant à l'échelon international, la liberté d'accès au marché, dans des conditions non discriminatoires, et l'application du traitement national pour une partie du commerce international des services financiers.

Services financiers, 5ème protocole GATS: résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce OMC

1998/0239(CNS) - 20/11/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Peter KITTELMANN (PPE, D), le Parlement européen approuve la conclusion, au nom de la Communauté européenne, des résultats des négociations de l'OMC sur les services financiers.